

Championnat Flotte partagée J80 YCC

J80

Grade 5 A

Yacht Club de Cherbourg

AVIS DE COURSE

Préambule :

Prévention des violences et incivilités

La FF Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FF Voile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les RCV.
- 1.2 Les règles d'utilisation des bateaux (définies dans les IC) s'appliqueront et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- 1.3 L'épreuve se courra en arbitrage direct selon l'Annexe UF ou semi-direct.
- 1.4 Les règlements fédéraux ainsi que le règlement du Championnat Flotte partagée J80 YCC 2025/2026
- 1.5 Le règlement intérieur du Yacht Club de Cherbourg.

2. AUTORITE ORGANISATRICE

L'Autorité Organisatrice sera le Yacht Club de Cherbourg, structure affiliée à la Fédération Française de Voile (FF Voile).

3. LIEU ET DATES DES EPREUVES

Etape 1 : YCCherbourg / 29 novembre 2025 / Qualification / jour de réserve 30 novembre 2025

Etape 2 : YCCherbourg / 31 janvier 2026 / Qualification / jour de réserve 1 février 2026

Etape 3 : YCCherbourg / 28 février 2026 / Qualification / jour de réserve 1 mars 2026

Etape 4 : YCGranville / **A confirmer** / Qualification / jour de réserve ?

Finale : YCCherbourg / 11 et 12 avril 2026 / Finale

4. GRADE DE L'EPREUVE

Ces épreuves seront de niveau grade **5A**. Elles sont inscrites au calendrier FF Voile.

5. PROGRAMME PREVISIONNEL

Programme prévisionnel jours de course :

- (a) Ouverture du secrétariat de course au YCC à 8H15.
- (b) Confirmation des inscriptions de 8h30 à 9h00.
- (c) Premier briefing pour les équipages à 9h15.
- (d) Premier signal d'avertissement : 10h30.
- (e) Heure limite pour le dernier signal d'attention : 18h00.

6. BATEAUX ET VOILES

- 6.1 L'épreuve est une épreuve en « flotte partagée » : les bateaux sont fournis par l'organisateur.
- 6.2 L'épreuve est courue sur des bateaux J80.
- 6.3 Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile, foc et spinnaker.
- 6.4 Les bateaux seront tirés au sort au briefing et/ou à chaque phase de l'épreuve sur décision du comité de course.

7. EQUIPAGES

- 7.1 Le nombre d'équipages sera limité à **12 pour les qualifications et 18 pour la finale**.
- 7.2 Chaque équipage participera sous un « **nom d'équipage** » qu'il aura choisi et qu'il conservera pour l'ensemble des étapes du Championnat Flotte partagée J80 YCC 2025/2026 (avec la possibilité de modifier tout ou partie de la composition de l'équipage d'une étape à l'autre).
- 7.3 Lors de chaque étape, chaque équipage devra désigner un « **chef de bord** », représentant de l'équipage.
- 7.4 Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou toute autre solution.

8. DEMANDES D'INSCRIPTIONS

- 8.1 Les dates limite pour faire une demande d'inscription pour chaque étape sont les :
 - Pour l'étape 1 : Le 19 novembre 2025
 - Pour l'étape 2 : Le 21 janvier 2026
 - Pour l'étape 3 : le 18 février 2026
 - Pour l'étape 4 : Le ? mars 2026
 - Pour la finale : Le 1 avril 2025

8.2 Si le nombre de demandes d'inscriptions est supérieur à 12, l'article 3.5 du Règlement du Championnat Flotte partagée J80 YCC 2024/2025 s'appliquera.

8.3 La demande d'inscription doit être adressée par mail à maxime@yc-cherbourg.com et contact@yc-cherbourg.com en renvoyant la fiche de demande d'inscription en annexe du présent avis de course, complétée.

9. INSCRIPTIONS

9.1 La date de début des inscriptions est fixée 1 mois avant la date de l'épreuve, ainsi les inscriptions débuteront :

- Pour l'étape 1 : Le 29 octobre 2024
- Pour l'étape 2 : Le 31 décembre 2026
- Pour l'étape 3 : Le 28 janvier 2026
- Pour l'étape 4 : A définir
- Pour la finale : Le 11 mars 2026

Une inscription préalable ne sera pas considérée.

9.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide,
- Ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant ».
- Une autorisation parentale et un formulaire de santé, pour les mineurs.

9.3 L'équipage sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription et après avoir payé les droits et caution. Tout paiement d'inscription sera effectué par carte bancaire, après réception de la fiche de demande d'inscription, au secrétariat du Yacht Club de Cherbourg

10. DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription pour chaque étape sont de 100€ par équipage, non remboursable ; Ils doivent être réglés au plus tard le jour de la confirmation des inscriptions.

11. CAUTION DES DOMMAGES

11.1 (a) Une caution initiale de 1500€ devra être versée à l'inscription par emprunte de carte bancaire, sauf délai prolongé par l'AO.

(b) Au cas où l'AO décide de prélever toute ou partie de cette caution, il pourra être demandé au chef de bord de la rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve.

(c) Après l'épreuve, le solde des cautions sera rendu dans les 10 jours.

11.2 **Assurance : L'AO conseille vivement aux chefs de bord de souscrire au rachat de franchise FF Voile via leur espace licencié.**

12. FORMAT DE L'EPREUVE

12.1 Le Format sera détaillé dans les IC de l'épreuve.

12.2 L'AO peut changer le format si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

13. PARCOURS

13.1 Les parcours seront des parcours construits de type banane, le détail sera précisé dans les IC.

13.2 La zone de course sera située dans la rade de Cherbourg.

14. PUBLICITE

Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la Réglementation World Sailing 20.4.2 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'AO.

15. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ANNEXE 1 ZONE DE COURSES



FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION

Championnat Flotte partagée J80 YCC 2024-2025

Lien d'inscription en ligne :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeCgCWE_pGo72N89irqKS_eg1lSS9ZuUgOIMvOgVK9mumpQ3w/viewform?usp=dialog

Pour ceux qui préfèrent les inscriptions papiers :

Quelles étapes (dates) :

NOM DE L'EQUIPAGE :

CLUB REPRESENTE :

Coordonnées du Chef de bord :

Nom / Prénom : Courriel :

Adresse: Tel. :

	Nom	Prénom	N° licence	Club
Chef de bord				
Equipier 1				
Equipier 2				
Equipier 3				
Equipier 4				

Frais d'inscription **100 Euros équipages**

Caution Matériel : **1 500 Euros** par emprunte de carte bancaire

L'AO conseille au chef de bord d'effectuer auprès de la FFVOILE, dans votre espace licencié, un rachat de franchise ; celle-ci vous permettra de couvrir les dégâts occasionnés à un tiers.

Signature du
Chef de bord :